





Document 2

Document 3

Bordeaux: l'inscription au Patrimoine mondial

Bordeaux est le premier ensemble urbain, sur un périmètre aussi vaste et complexe, distingué par la Commission du Patrimoine mondial de l'Unesco depuis sa création, en 1976. Ce sont en effet 1810 hectares, des 4455 que compte la ville, qui ont été inscrits sur la liste du Patrimoine mondial en juin 2007. Ce secteur préservé est entouré d'une zone dite d'attention patrimoniale, d'une surface de 3725 hectares.

Etre inscrit au Patrimoine Mondial de l'Unesco n'implique aucune obligation autre que celles imposées par les règlements d'urbanismes et n'apporte aucun financement direct à la préservation ou à la valorisation des biens concernés. Toutefois, Bordeaux devra répondre aux exigences de l'Unesco en terme de préservation et de transmission aux générations futures de toutes les composantes de l'identité bordelaise : un patrimoine architectural et immatériel exceptionnel.

Le secteur inscrit au patrimoine mondial

Le périmètre inscrit au Patrimoine mondial, entre Garonne et boulevards comprend le port de la lune et s'étend, du nord au sud le long du fleuve, du quai de Bacalan à celui de Paludate, incluant les bassins à flot et le pont de pierre. Il englobe la quasi-totalité de Bordeaux à l'intérieur des boulevards, à l'exception du quartier situé au delà de la gare Saint Jean, entre les voies ferrées et le boulevard Jean-Jacques Bosc. A l'intérieur des terres, en partant du Sud, le périmètre inclut la rue Charles-Domercq, la gare et se prolonge au sud-ouest, le long de la rue Amédée-Saint-Germain jusqu'aux boulevards, qu'il emprunte vers le Nord jusqu'au boulevard Albert Brandenburg.

Ainsi délimité, cet ensemble urbain est constitué d'une mosaïque de quartiers dotés d'identités particulières, qui assure la continuité urbaine de la ville.

Une zone d'attention patrimoniale

Autour du périmètre inscrit au Patrimoine mondial, une zone d'attention patrimoniale, ou zone tampon, assure l'articulation entre la ville centre et les communes limitrophes. Ce territoire inclut toute la rive droite de Bordeaux, c'est-à-dire le quartier de la Bastide qui, sur plus de 500 hectares, offre un paysage largement végétal, et, pour parties, les communes de Floirac, de Cenon et de Lormont. Sur la rive gauche, la zone tampon suit le tracé de la voie ferrée de ceinture. Elle inclut des éléments et des ensembles de grand intérêt tel que le Parc Bordelais ou le quartier Lescure. De ce côté de la Garonne, la zone d'attention patrimoniale concerne, hors Bordeaux, les communes de Talence, de Pessac, de Mérignac, du Bouscat et de Bruges.



Évolution démographique de la ville de Bordeaux

Document 4

Population de la ville de Bordeaux de 1350 à 1801									
Année	1350	1375	1420	1660	1750	1790	1801		
Population	30 000	10 000	20 000	40 000	60 000	111 000	91 000		

Sources diverses.

Population de la ville de Bordeaux de 1350 à 2006 (en milliers)										
Année	1936	1946	1954	1962	1968	1975	1982	1990	1999	2006
Population	258	280	284	278	266	223	208	210	215	232

Source: INSEE – recensement de la population.

Nb : il s'agit de la ville de Bordeaux et non de l'agglomération Bordelaise.

Images d'une ville en mutation

Document 5 La rue Sainte Catherine





Document 6 Une échoppe / La gare Saint-Jean / Les bassins à flot



Document 7





Document 8

La ZAC Coeur de Bastide, sur la rive droite, située sur d'anciennes friches industrielles et ferroviaires



Document 9 : Evolution démographique de la commune de Blanquefort

Année	1962	1968	1975	1982	1990	1999
Nombre d'habitants	4 017	4 671	6 918	9 972	12 843	13 901